

Dossier d'inscription

Secrétariat médico-social

(Formation diplômante - Titre professionnel certifié)

(Session Septembre 2017 - février 2018)

A. Conditions d'admission

Dossier + tests + entretien de motivation

Critères de sélection par ordre d'importance :

- Motivation et projet professionnel
- Expérience professionnelle et/ou en autodidacte
- Diplômes et niveau d'études

1. **Examen du dossier** : le candidat décrit sa scolarité antérieure, ses centres d'intérêts et ses expériences (stages, missions de courte durée, etc). Il fait le bilan de son parcours scolaire et de ses premières expériences professionnelles. Ceci permet de valider son choix de poursuite d'études.

2. **Épreuves écrites** : le candidat doit montrer un esprit de synthèse, des capacités d'analyse et une bonne maîtrise de la langue française à travers l'étude et le commentaire d'un texte.

3. **Tests en informatique** : le candidat est amené à montrer sa maîtrise du traitement de texte Word (ouverture de dossier, création d'un nouveau fichier, connaissance du clavier...).

4. **Entretien avec le directeur des études** : le candidat doit convaincre le jury que son profil lui permettra de bien suivre le rythme soutenu de l'ensemble du cursus.

B. Procédure d'inscription

1. Retirer le dossier de candidature au secrétariat administratif de l'EPSS.

2. Le renseigner le plus précisément possible et le déposer directement à l'adresse de l'EPSS avant la date limite.

3. Les candidats sélectionnés sont ensuite convoqués à un entretien individuel.

Pour les salariés financés par leur entreprise : nous fournir le document portant accord de l'institution.

4. Avant le démarrage de la session une information collective sur le déroulement de la formation sera organisée.

Ce document contient 5 pages dont celle-ci.